

Pour bien remplir la fiche d'adhésion

1 LE NUMÉRO D'ADHÉRENT

- Ne concerne que les adhérents du SNPDEN en 2007-2008.
- Il s'agit du numéro d'adhérent (4 chiffres) figurant sur la carte 2007-2008 en dessous de l'Académie.

2 CLASSE, ÉTABLISSEMENT EMPLOI

- Cocher les cases correspondant à votre situation, y compris les indices. L'indice total vous permet de calculer le montant de votre cotisation (point 5).

3 LE NUMÉRO D'IMMATRICULATION DE L'ÉTABLISSEMENT

- Sept chiffres et une lettre Rubrique à remplir avec une grande attention.

4 LA COTISATION À LA CAISSE DE SECOURS DÉCÈS (SD) Article S50 des statuts

- La caisse remet sans formalité et sans délai une somme de 1 068,00 € à l'ayant droit désigné de tout adhérent décédé (voir précisions dans l'article secours/décès dans ce numéro).

Adressez la fiche d'adhésion complétée à :

SNPDEN - ADHÉSIONS, 21 Rue Béranger - 75003 PARIS

Paiement par chèque :

Le paiement en deux fois est possible. Dans ce cas, adressez les deux chèques en même temps en précisant la date de mise en recouvrement du 2^e chèque, cette date ne devant pas dépasser le 1^{er} mars. Le montant du 1^{er} chèque doit être au moins égal à la moitié de la cotisation totale due.

trois fois. (voir fiche de demande et d'autorisation de prélèvement bancaire au verso).

En cas de choix de ce mode de paiement, faire parvenir l'adhésion et l'autorisation de prélèvement au siège. Le premier prélèvement sera effectué le 5 du mois suivant l'adhésion et la cotisation sera majorée de 1,52 € pour frais de dossier bancaire.

Il est possible de régler sa cotisation ainsi **jusqu'au 31 mars inclus. Après cette date, nous vous prions de bien vouloir régler par chèque.**

Prélèvement bancaire :

Nous vous proposons une possibilité de prélèvement automatique de la cotisation en

5 LES COTISATIONS

Pour les actifs, l'indice à prendre en compte est l'indice total qui figure dans le cadre 3 de la fiche d'adhésion et pour les retraités revenu principal (titre de pension).

VALEUR ANNUELLE DU POINT D'INDICE AU 1^{er} MARS 2008 — 54,68 €

	SANS SECOURS DÉCÈS			AVEC SECOURS DÉCÈS			
	BASE	CB	PRÉLÈVEMENT	BASE	CB	PRÉLÈVEMENT	
STAGIAIRE 1 ^{re} ANNÉE	90,00 €	91,52 €	30,51 €	102,96 €	104,48 €	34,83 €	
INDICE NOUVEAU MAJORÉ + BONIFICATION INDICIAIRE + NBI	Inférieur à 551	125,77 €	127,29 €	42,43 €	138,73 €	140,25 €	46,75 €
	551 à 650	147,65 €	149,17 €	49,72 €	160,61 €	162,13 €	54,04 €
	651 à 719	169,52 €	171,04 €	57,01 €	182,48 €	184,00 €	61,33 €
	720 à 800	180,46 €	181,98 €	60,66 €	193,42 €	194,94 €	64,98 €
	801 à 880	188,66 €	190,18 €	63,39 €	201,62 €	203,14 €	67,71 €
	881 à 940	205,06 €	206,58 €	68,86 €	218,02 €	219,54 €	73,18 €
	941 à 1020	221,47 €	222,99 €	74,33 €	234,43 €	235,95 €	78,65 €
	supérieur à 1020	240,61 €	242,13 €	80,71 €	253,57 €	255,09 €	85,03 €

RETRAITÉS

COTISATION

« REVENU PRINCIPAL » MENSUEL BRUT FIGURANT SUR LA 1 ^{re} LIGNE DU BULLETIN DE PENSION		BASE	3 PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES	BASE	OU 3 PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES
COMPRIS ENTRE		SANS LE SECOURS-DÉCÈS		AVEC LE SECOURS-DÉCÈS	
en deçà de	1 883 €	83,85 €	28,46 €	96,81 €	32,78 €
	1 884 €	2 222 €	98,43 €	33,32 €	111,39 €
	2 223 €	2 457 €	113,01 €	38,18 €	125,97 €
	2 458 €	2 734 €	120,31 €	40,61 €	133,27 €
	2 735 €	3 008 €	125,77 €	42,43 €	138,73 €
	3 009 €	3 213 €	136,71 €	46,08 €	149,67 €
	3 214 €	et au-delà	147,65 €	49,72 €	160,61 €